

COMITÉ DE PROGRAMMATION -

>> Relevé des débats de la réunion du jeudi 28 avril 2011
14h30 – Captieux

Comité présidé par : Dominique COUTIERE, Président du Pays des Landes de Gascogne

>> POUR CETTE SÉANCE :

Total des participants : 18

Nbre de votants : 12

Total membres du Comité de Programmation (titulaires et suppléants) : 12

Total des membres élus : 6

Total membres socioprofessionnels : 6

1. Vérification du double quorum

La règle du double quorum étant respectée, le Comité de Programmation peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

2. Rappel du précédent Comité de Programmation

• validation des demandes de subventions LEADER pour 7 opérations dont validation sous réserve des demandes de subventions LEADER suivantes (réserves levées) :

- ✓ Commune de Morcenx – Séjour jeunes théâtre et numérique
- ✓ Association ACLE – Séjour jeunes théâtre et numérique
- ✓ Communauté de Communes de la Haute Lande: création d'un RAM
- ✓ GIP ADT Pays des Landes de Gascogne: Formation - action 2010-2011 du réseau jeunesse

- Ajournement de 2 opérations:
 - ✓ CDC de Villandraut : création du pôle loisirs citoyenneté reprogrammés aujourd'hui
 - ✓ Association Unis-cité : volontaire du service civique
- Validation de la grille d'appréciation des opérations
- Avis d'opportunité favorable pour 4 opérations
- Modification de la maquette financière: transfert de 128 338 euros.

3. Rappel de la consultation écrite de janvier 2011

Le plan de financement pour l'animation-gestion LEADER (subvention LEADER de 37 701,15 euros) a été validé.

4. Présentation du bilan 2010

- Depuis 2008 une quarantaine d'opérations programmées et plus de 500 000 euros d'aides accordées dont pour 2010, 22 opérations programmées pour un total d'aide LEADER de 242 561 euros.
- 86% des opérations concernent les services – aucune opération programmée sur l'axe 2
- 5 CDC sur 11 ont déposé au moins une demande ; 7 associations ont déposé au moins une demande.
- 3 réunions du Comité de Programmation et 1 consultation écrite pour valider l'animation gestion.

Une synthèse de ce bilan est annexée à ce compte rendu. Le bilan intégral de l'année 2010 est téléchargeable sur le site du Pays:

<http://www.pays-landesdegascogne.org/Zoom-sur-le-pays/Ses-programmes/LEADER/Espace-Telechargement>

5. Présentation de l'état d'avancement de la programmation

Total programmé depuis le début du programme (ce CP inclus) : **666 294 euros, soit 43%** de la dotation du programme.

Taux de programmation par axe :

- axe 1 (gestion de l'espace) : 19 %
- axe 2 (développement économique) : 38 %
- axe 3 (services) : 61 %
- coopération : 30%

Il est souligné que le GAL Landes de Gascogne se place en 1ère position en Aquitaine, tant au niveau de la programmation que des paiements.

Ces bons résultats sont révélateurs de la dynamique locale autour de ce programme.

6. Examen des nouvelles opérations

11 opérations font l'objet d'une demande de subvention LEADER, pour un montant total demandé de 126 477,91 euros.

Le tableau en annexe reprend les échanges et les décisions relatives à chaque opération.

Suite à ce Comité, 11 nouvelles opérations sont programmées, pour un montant total d'aide LEADER de 126 477,91 euros, soit 8% de la dotation du programme.

7. Opérations à venir

Une vingtaine d'opérations est repérée, dont 7-8 concernent le dispositif « d'arbres en arbres, redessinons notre paysage ».

1 opération est soumise à un avis préalable d'opportunité avant instruction (cf. tableau en annexe)

8. Comité de programmation : information sur l'évolution de sa composition

La désignation de nouveaux membres par les Chambres des Métiers et par les CCI est en attente suite aux élections consulaires.

9. Informations diverses :

- **Enquête intermédiaire**

Le questionnaire est commun aux 14 GAL Aquitain et s'inscrit dans la préparation de l'évaluation finale de LEADER (avec l'appui de PQA et recours probable à un seul bureau d'étude). Les retours sont partiels.

5 retours d'enquêtes : 1 membre du collège élus ; 4 membres du collège privé.

La **valeur ajoutée** du programme LEADER est représentée principalement par :

- l'approche territoriale
- l'innovation
- des actions intégrées et multisectorielles
- l'effet levier
- la qualité des opérations.

A mi-parcours, les réponses aux attentes formulées (soutien aux actions innovantes, appui aux projets de territoire) sont satisfaites.

Les **faiblesses** identifiées sont la **complexité du programme** et la lourdeur administrative.

Les **points forts** identifiés sont l'**effet levier** que génère le programme et la bonne gestion du fonds.

Les opérations emblématiques relevées sont :

- les actions vers le patrimoine culturel
- la coopération avec le Maroc
- les opérations concernant l'identité paysagère et patrimoniale
- les opérations concernant les pratiques collectives de la citoyenneté

Les acquis de l'expérience Leader sont le **travail partenarial** et le montage cohérent de projets territoriaux ainsi que le renforcement du rôle du Pays.

Les attentes en matière d'évaluation se portent vers la diffusion des actions réalisées pour identifier ce qui pourrait être transférable.

- **Nouvelle circulaire**

Une nouvelle circulaire du 21 décembre 2010 relative à la gestion opérationnelle de LEADER propose aux GAL deux modifications :

- les GAL volontaires pourront saisir dans OSIRIS les éléments nécessaires aux paiements des demandes de subventions.

- Il est proposé aux GAL de pré-rédiger les conventions attributives de subvention. Si le GAL accepte cela nécessite une modification de la convention attributive de subvention.

Nous avons été saisi par courrier du 17 février 2011 sur ces questions.

La position du GAL est d'attendre les évolutions sur ces questions suite aux débats en cours entre les GAL et l'administration.

6. Conclusions

Les membres du Comité de Programmation valident les points suivants :

- validation du compte-rendu du Comité de programmation du 26 novembre 2010
- validation des demandes de subventions LEADER pour les opérations suivantes :
 - Communauté de Communes du Pays d'Albret : Mission urbanisme: action 2 faire s'approprier les valeurs du territoire par tous les publics
 - Communauté de Communes de Villandraut : Retour aux sources : mon canton du 20ème siècle
 - Communauté de Communes de Villandraut : Création d'un pôle loisirs citoyenneté
 - Pays des Landes de Gascogne : Ingénierie services 2011-2012 tranche 1
 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : Résidence d'artistes : femme en « migration sociale ». Création d'une œuvre radiophonique.
 - Communauté de Communes du Pays d'Albret : Développement muséographique de Graine de forêt
 - Pays des Landes de Gascogne : Pôle de ressource numérique 2010-2011 tranche 2

- validation sous réserve des demandes de subventions LEADER suivantes :
 - Commune de Morcenx : Restauration paysagère du parc Saint Geours
 - Commune de Labouheyre : Restauration paysagère de l'espace Bouhémi
 - Communauté de Communes du Pays Morcenais : Étude de faisabilité sur la création d'un e-airial
 - Association Bazas Culture: Festival de la Ruralité d'ici et d'ailleurs.

- Avis d'opportunité préalable favorable pour permettre l'instruction de l'opération à venir suivante supérieure à 60 000 euros .
 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne: « Exposition vivre et mourir en Gascogne à l'âge de fer ».

Autres informations :

Le recrutement pour le remplacement sur le poste Leader est en cours suite au départ en congés maternité d'Isaline Bouix.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

le vendredi 21 octobre 2011, à 14h30, dans les Landes à Labrit.

date limite de dépôt des demandes : vendredi 12 août 2011

Au-delà du 9 septembre, les dossiers que le GAL n'aura pas pu accuser complets, seront reportés à un Comité de Programmation ultérieur (afin de respecter les délais d'instruction réglementaire).

État d'avancement de la programmation

Axe FEADER	Dispositif FEADER	fiche-action	Maquette FEADER modifiée (nov 2010)	Montant déjà programmé	Montant déposé CP 28 avril	Montant proposé CP 28 avril	taux de programmation	Reste à programmer
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire	80 000	37 335,67	3 242,27	3242,27	51%	39 422,06
3	323 D (patrimoine naturel)	1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	120 000	0,00	6 147,66	6147,66	5%	113 852,34
3	321 (services)	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	109 085	19 085,00			17%	90 000,00
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne	30 000	0,00			0%	30 000,00
3	321 (services)	2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	129 241	29 240,38	32 175,60	32175,60	48%	67 825,02
1	341 B (stratégie locale de dévpt)	2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	45 000	0,00			0%	45 000,00
3	313 (tourisme)	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	35 000	13 115,57			37%	21 884,43
3	321 (services)	2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	55 000	27 680,00			50%	27 320,00
3	321 (services)	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	95 000	66 162,75	9 651,99	9651,99	80%	19 185,26
3	321 (services)	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	248 338	107 255,97	34 976,71	34976,71	57%	106 105,32
3	323 E (patrimoine culturel)	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	65 000	24 869,98	19 000,00	19000,00	67%	21 130,02
3	331 (formation)	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	23 336	5 618,20			24%	17 717,80
3	321 (services)	3.4 Développer la culture du numérique	95 000	34 025,23	21 283,68	21283,68	58%	39 691,09
4	421	Coopération	110 000	33 518,35			30%	76 481,65
4	431	Animation	310 000	141 909,87			46%	168 090,13
	total	TOTAL	1 550 000	539 816,97	126 477,91	126477,91	43%	883 705,12

Nouvelles Opérations

Nouvelles opérations

Dispositif PDRH	Fiche-action	Territoire	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total éligible	Aide LEADER demandée	Aide LEADER proposée	taux	Commentaires services instructeurs	Décisions du GAL
341 B	1.1	Canton de Labrit et Sore	Communauté de communes de Pays d'Albret	Mission urbanisme action 2	5895,04	3242,27	3242,27	55,00%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Dominique COUTIERE président de la CCPA ne prend pas part au vote
323D	1.1B	Canton de Morcenx	Commune de Morcenx	Restauration paysagère du parc de Saint Geours	2564,75	897,66	897,66	35,00%	avis favorable sous réserve vote du CG40	action validée à l'unanimité sous réserve vote du CG40, Jean-Claude DEYRES, Maire de Morcenx, ne prend pas part au vote
323D	1.1B	Canton de Sabres	Commune de Labouheyre	Restauration paysagère de l'espace Bouhémi	18975,75	5250	5250	27,67%	avis favorable sous réserve vote du CG40	action validée à l'unanimité sous réserve vote du CG40
321	3.1	Canton de Morcenx	Communauté de Communes du Pays Morcenais	Etude de faisabilité sur la création d'un e-airial	107252	32175,6	32175,6	30,00%	avis favorable sous réserve vote de la Région	action validée à l'unanimité, sous réserve de la décision de la Région, Jean-Claude DEYRES, Président de la CCPM, ne prend pas part au vote
321	3.1	Canton de Bazas	Association Bazas culture	Festival de la ruralité d'ici et d'ailleurs	11728,79	4815,55	4815,55	41,06%	avis favorable	action validée à l'unanimité, sous réserve délibération des communes, Sophie METTE Présidente de Bazas Culture ne prend pas part au vote
321	3.1	Canton de Villandraut	Communauté de Communes de Villandraut	Retour aux sources: mon canton au début du 20ème siècle	10593,53	4836,44	4836,44	45,65%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Laurence HARRIBEY, présidente de la CDCV ne prend pas part au vote
321	3.2	Canton de Villandraut	Communauté de Communes du canton de Villandraut	Création d'un pôle loisirs et citoyenneté	25 976,07	11 429,47	11 429,47	44,00%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Laurence HARRIBEY, présidente de la CDCV ne prend pas part au vote
321	3.2	Pays LG	GIP ADT Pays des Landes de Gascogne	Ingénierie service 2011-2012 tranche 1	47570,19	23547,24	23547,24	49,50%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Dominique COUTIERE président du Pays ne prend pas part au vote
323E	3.3A	Canton de Sabres	Parc Naturel régional des Landes de Gascogne	Résidence d'artiste autour d'une création radiophonique	5500	1500	1500	27,27%	avis favorable	action validée à l'unanimité
323E	3.3A	Canton de Labrit	Communauté de Communes du Pays d'Albret	Développement muséographique de Graine de forêt	65603,79	17500	17500	26,68%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Dominique COUTIERE président de la CCPA ne prend pas part au vote
321	3.4	Pays LG	GIP ADT Pays des Landes de Gascogne	Pôle de ressource numérique 2010-2011 tranche 2	38697,6	21283,68	21283,68	55,00%	avis favorable	action validée à l'unanimité, Dominique COUTIERE président du Pays ne prend pas part au vote
				TOTAL	340 357,51	126 477,91	126 477,91	37,16%		

Opérations à venir

ACTION	MO	INTITULE	Commentaires	Décisions du GAL
1.1 B	Divers	D'arbres en arbres, redessignons notre paysage	une vingtaine d'actions en préparation dont 7-8 concernent LEADER	sans objet
1.2	Commune de Bernos Beaulac	Étude ecoquartier rural de la Fonderie		sans objet
2.3	CdC du Pays de Roquefort, du Gabardan et de Villeneuve-de-Marsan	aide au démarrage office de tourisme intercommunautaire		sans objet
2.3	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Opérations de communication et de promotion de l'écotourisme		sans objet
3.2	Communauté de Communes de Villandraut	Création de la « Maison partagée » centre social et culturel		sans objet
3.2	Communauté de Communes du Pays d'Albret	Aide au démarrage d'un RAM		sans objet
3.2	Communauté de Communes du Pays d'Albret	4èmes rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne	Accord de principe de la Région pour cofinancer l'action	sans objet
3.3 A ou 3.4	Association Cinémaginaction	Résidence de création audiovisuelle	Avis de principe validé en CP 26 novembre	sans objet
3.3A	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Exposition âge de fer	Avis de principe souhaitable car le coût de l'opération dépasse le plafond fixé dans le règlement local LEADER mais le taux d'intervention ne serait que de 11%, soit environ 12 000 euros	avis de principe favorable